

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT NATIONAL
1041, avenue de
Draguignan
ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

La Garde, le 29 septembre 2021

Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Courrier recommandé A/R : **1A 191 533 6014 5**
OBJET : Préavis de grève nationale du mardi 5 octobre 2021
Pièces jointes : Communiqué de grève

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale pour le mardi 5 octobre 2021.
Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, *Madame la Ministre*, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale



JOURNÉE DU 5 OCTOBRE 2021

Chers(es) Collègues,

Au regard de l'actualité qui s'instaure entre les Organisations syndicales et le Gouvernement, plus politique que sociale, il est évident que rien de concret ne sortira de tout cela.

Des corporations bien spécifiques seront dans la rue le 5 octobre pour défendre leurs acquis et nombre de syndicats appellent à la grève mais quels sont celles et ceux qui parlent de la Fonction Publique Territoriale ?????

La période choisie pour cette journée va de pair avec la présidentielle qui arrive à grands pas et chacun de penser que cette période est la meilleure pour obtenir éventuellement satisfaction.

Le 5 octobre, le SAFPT ne grossira pas les rangs des organisations syndicales précitées mais sera tout de même présent uniquement pour faire part de ses réflexions et revendications ayant trait à notre Fonction Publique Territoriale et qui sont :

- La détérioration de nos conditions de travail,
- Les recours croissants aux délégations de services publics,
- L'accentuation d'une rémunération « au mérite »,
- La dépréciation des instances représentatives des personnels,
- L'encouragement au recrutement contractuel,
- La détérioration de la qualité de vie au travail

Nous demandons également que le projet de réforme des retraites, tel que présenté soit abandonné.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2022, il est demandé aux collectivités d'imposer, conformément à la loi, les 1607 heures effectives à leurs personnels, tout cela alors que :

- Le point d'indice est gelé depuis X années
- Les grilles indiciaires ne sont pas toujours revalorisées

Seule une fonction publique territoriale dotée d'un statut fort est à même de garantir l'intérêt général et la cohésion sociale.

La priorité du SAFPT est encore et toujours le souci des agents de la FPT qui ne peut se traduire que par des revendications liées à l'expertise de nos métiers et à notre spécificité statutaire.

Ce sont les raisons, et seulement celles-ci, pour lesquelles le SAFPT appelle ses adhérents et sympathisants à se mobiliser le 5 octobre, mais de par sa Philosophie et son Autonomie, il laisse libre chacun de son choix

Pour le SAFPT
Le Bureau National